



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 9 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de conventions conclues avec des EPCI ou des syndicats mixtes relatives à la réalisation de travaux, à des fournitures ou à des prestations, dans la limite des autorisations budgétaires et des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge décide de signer avec le Syndicat de la Voirie 17 et la ville de Jonzac :

- Une convention pour mission de géolocalisation et géoréférencement des réseaux souterrains concernant les travaux d'aménagement de voirie et paysager de la résidence Philippe située sur la ville de Jonzac.
- Une convention pour la réalisation de mission de bornage périmétrique et de division cadastrale concernant la parcelle AA n°108, située à Jonzac

Fait à Jonzac

Le 14 MARS 2022

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge

7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président étant absent,
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON